

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1516**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Bassin versant de l'Yzeron - Programme de travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires parasites - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1516**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Bassin versant de l'Yzeron - Programme de travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires parasites - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération sur le bassin versant de l'Yzeron pour la mise en œuvre de travaux de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021. Elle a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1159 du 7 février 2022, et d'un contrat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2023-2024, par délibération du Conseil n° 2022-1409 du 12 décembre 2022.

**I - Contexte**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon mais également dans celui du plan de gestion de la ressource en eau porté par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) sur les rivières éponymes.

L'objectif est de réduire la quantité d'eaux pluviales ou d'eaux claires parasites entrant dans les réseaux d'assainissement afin de supprimer leur traitement en station d'épuration et de les restituer au milieu naturel.

En effet, la gestion de la ressource en eau fait partie des orientations fondamentales du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et le bassin versant de l'Yzeron est identifié en état de déséquilibre quantitatif avec de sévères étiages.

Parmi tous les prélèvements effectués sur le bassin versant de l'Yzeron, 73 % sont des eaux claires parasites (environ 100 litres/seconde), c'est-à-dire des eaux des nappes superficielles drainées par les réseaux d'assainissement et qui ne peuvent plus rejoindre la rivière. Souvent liée à la vétusté des collecteurs unitaires longeant les cours d'eau, notamment sur l'aval du bassin, leur présence a des effets multiples : sur la capacité des collecteurs (à la fois par temps sec et par temps de pluie), sur la qualité des milieux, sur le fonctionnement du système d'assainissement (y compris la station d'épuration de Pierre-Bénite) et sur la ressource en eau.

À titre d'information, les autres sources de prélèvement sont les retenues collinaires pour 11 % et les forages ou pompages pour 16 %.

Des études réalisées sur les réseaux d'assainissement ont permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement actuel du système de collecte, identifier les principaux dysfonctionnements et mettre en avant des solutions adaptées, chiffrées et planifiées.

En 2022, un premier programme de travaux a été réalisé. Il a permis de réhabiliter ou renouveler 1,5 km de réseaux et les branchements associés.

Dans un contexte de changement climatique, ces travaux doivent être poursuivis et amplifiés pour permettre de contribuer à la préservation des milieux en empêchant le drainage de la nappe tout en améliorant la qualité de la ressource en eau et, de fait, la biodiversité.

## II - Objectifs

Le secteur d'intervention comprend les réseaux d'assainissement eaux usées et unitaires du bassin de collecte Yzeron. Il englobe ou intersecte le territoire de 13 communes de la Métropole : Charbonnières-les-Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Lyon, Marcy-l'Étoile, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières et Tassin-la-Demi-Lune.

Les interventions sont de plusieurs natures. Pour les collecteurs non visitables, il s'agit :

- de réhabilitations/renouvellements ponctuels traitant des anomalies peu nombreuses, isolées et sans gravité majeure ou sans possibilité de réaliser des travaux en fouilles ouvertes,
- de réhabilitations continues par l'intérieur de regard à regard traitant des anomalies nombreuses, plutôt graves et sans possibilité de réaliser des travaux en fouilles ouvertes,
- du remplacement de canalisations fortement dégradées, présentant des apports d'eaux claires importants et/ou des défauts de structures graves.

Sur les réseaux visitables, les actions consisteront principalement à :

- reprendre le radier des collecteurs sur l'intégralité du linéaire,
- traiter les venues d'eaux ponctuelles par injection de béton et/ou de résine,
- consolider les réseaux pour résoudre des défauts d'ordre structurel.

Les travaux à réaliser ont été hiérarchisés pour prioriser leur réalisation (estimés à 6,7 M€ pour 11 km de réseaux non visitables et 4,4 M€ pour 2,8 km de réseaux visitables).

En 2022, les travaux d'assainissement ont concerné les secteurs suivants :

- Charbonnières-les-Bains : chemin des Verrières,
- Francheville : montée de la Garde,
- Sainte-Foy-lès-Lyon : chemin des Fonts/chemin des Prés,
- Tassin-la-Demi-Lune : chemin de la Raude,
- Saint-Genis-les-Ollières : chemin de la Rize.

De 2023 à 2025, l'ambition affichée est la reprise d'environ 6 km de réseaux d'assainissement et les branchements associés. Le programme de travaux pouvant être adapté ponctuellement en fonction des contraintes de chantier devrait, notamment, concerner les réseaux des secteurs suivants :

- Lyon 5ème : place César Geoffray, etc.,
- Oullins : rue de la Glacière, boulevard John-Fitzgerald Kennedy, rue Louis Aulagne, rue de la Commune de Paris, etc.,
- Sainte-Foy-lès-Lyon : allée Claude Farrère, chemin Plan du loup, rue de Franche Comté, etc.,
- Francheville : chemin de Cailloux, rue de la Mairie, etc.,
- Tassin-la-Demi-Lune : chemin Antoine Pardon, chemin des Cytises, impasse des Coquelicots, Chemin du Pin Coupe, etc.,
- Saint-Genis les Ollières : rue des Mont-d'Or, rue Louis Pradel, chemin rural Méginand, rue Marius Poncet, etc.,
- Craponne : rue des Docteurs Mérieux, rue Marcel Plasse, etc.,
- Charbonnières-les-Bains : avenue Denis Delorme, chemin du Tracol, etc.,
- Marcy-l'Étoile : parc de Lacroix Laval, etc.,
- La Tour-de-Salvagny : rue des Roches, allée de place Paty, rue de Paris, etc.

La mise en œuvre de ce programme devrait permettre, dans sa globalité, de restituer aux rivières un peu moins de 10 l/s.

## III - Plan de financement

Le montant de ces travaux complémentaires est estimé à 3 500 000 €HT au budget annexe de l'assainissement. La participation financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est estimée à 2 145 500 €.

Sur le plus long terme, d'autres réhabilitations pourront être envisagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux complémentaires relatifs à la déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires parasites sur le bassin versant de l'Yzeron.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 3 500 000 € HT en dépenses et 2 145 500 € en recettes, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 500 000 € HT en dépenses et 620 500 € en recettes, en 2023,
- 1 500 000 € HT en dépenses et 825 000 € en recettes, en 2024,
- 500 000 € HT en dépenses et 700 000 € en recettes, en 2025,

sur l'opération n° 2P19O8558.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 815 000 € HT en dépenses et à 2 408 000 € en recettes au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 1 315 000 € HT en dépenses et de 262 500 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--